ART. 264.—Se lit: "Pour accorder l'indemnits de Cercle prend en considération les pièces mentionnées aux articles 262 et 263 ainsi que le rapport signé par la majorité au moins des membres du comité de visite de la circonscription du malade, et tout autre renseignement qu'il juge utile de se procurer ou de requérir du réclamant ou de son médecin.

"En cas d'urgence et s'il n'est pas facile de tenir une réunion du Cercle, le Président, le Secrétaire-Financier et le Trésorier peuvent autoriser conjointement le paiement d'une somme n'excédant pas dix dollars à un malade, dans un intervalle de 15 jours, pour indemnité de maladie, sur production des pièces requises pour appuyer la réclamation."

TITRE VII

SUSPENSION, AMENDE

ART. 310.—Se lit; "Est frappé de suspension le sociétaire qui néglige de payer intégralement, pendant les deux moir qui suivent leurs échéances: ses contributions, ses cotisations pour la caisse générale locale et sa rétribution semi-annuelle. Cependant il ne peut être suspendu pour défaut de paiement pendant la période dont les versements ont été effectués par anticipation en la manière déterminée par l'article 197 des présents statuts.

Quatre mois consécutifs de suspension opèrent l'exclusion d'un sociétaire."

ART. 310A.—Se lit: "La suspension, la démission et l'exclusion n'ont pas pour effet de libérer le membre de l'obligation de payer ses contributious et autres redevances alors dues."

RÉINTÉGRATION

ART. 356.—Se lit: Dans le cas où la demande en réintégration n'est pas transmise dans les 60 jours qui suivent la date de la suspension, le requérant doit en outre, subir l'épreuve du scrution dans son Cercle. Il lui faut alors être agréé par les deux tiers au moins des membres présents, en justifiant dans son état de santé aux termes de l'examen médical formule No 1a. Toutefois il peut être réadmis comme nouveau membre en s'acquittant des redevances dues par lui lors de sa suspension.

N. B.—En vertu d'un arrêté de l'Exécutif, en date 10 février 1897, il est fait remise de leurs redevances, pour contributions aux membres suspendus qui se font réadmettre comme membres et paient de nouveau le droit d'entrée.

ELECTIONS D'OFFICIERS.

(Suite.)

Nous continuons ci-dessous la publication des rapports d'élections de Cercles qui nous ont été transmis jusqu'à ce jour. Nos confrères pourront facilement se convaincre que nos Cercles se sont encore donnés pour chefs cette année des hommes compétents, actifs et populaires, qui porteront haut et ferme le drapeau de l'Alliance Nationale.

CERCLE MASCOUCHE, No 30.

Prés., J. I. Brien'; Vice-Prés., Octave Crépeau; Sec.-Arch., J. C. Lamarche; Sec.-Fin., Arth. Vail-Aancourt; Trés.; J. U. Crépeau; Méd.-Exam., J. O. Poitras; Comm., Jos. Crépeau; Int., Cyrille Chaput. Suggéré comme S. P. G.-J. O. Poitras, présent titulaire.

CERCLE ST-IGNACE, No 33.

Prés., Denis Martin; Vice-Prés., Omer Rouleau; Sec.-Arch., Geo. Léger; Sec.-Fin., G. A. Dauth; Trés., A. Dumesnil; Comm., C. Sauvé; Int., J. B. Juillet.

Suggéré comme S. P. G.—Nap. St-Amour, présent titulaire.

CERCLE ST-BERNARD, No. 103.

Prés., Jos. Pontbriand; Vice-Prés., N. A. Thibaudeau; Sec.-Arch., A. P. Vanasse; Sec.-Fin., J. T. F. Boulais; Trés., E. C. Turcotte; Méd.-Exam., J. F. A. Latraverse; Comm., Jos. Soulière; Int., C. D. Pontbriand.

Suggéré comme S. P. G.-H. H. Chapdelaine, présent titulaire.

CERCLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES, No. 104.

Prés., Am. Forgues; Vice-Prés., Rég. Ménard; Sec.-Arch., Edm. Larochelle; Sec.-Fin., et Méd.-Exam., F. N. Belleau; Trés., Alp. Dugal; Comm., Léon Mercier; Int., H. Corriveau.

CERCLE ST-RÉMI, No. 106.

Prés., Aug., Bédard; Vice-Prés., Alp. Renaud; Sec.-Arch., Alb. Bédard; Sec.-Fin., L. W. Cornelliers; Trés., L. P. Lazure; Méd.-Exam., L. J. Trudeau; Comm., A. Bisaillon; Int., E. Martin.

Suggéré comme S. P. G.—Dr. L. J. Trudeau, présent titulaire.

CERCLE CHAMPLAIN, No. 108.

Prés., Chs. Deguise; Vice-Prés., J. T. Rondeau; Sec.-Arch., P. H. Tardivel; Sec.-Fin., A. Gaucher; Trés., J. P. Savard; Méd.-Exam., P. H. Bédard; Comm., Em. Hébert; Int., N. E. Papillon.

Suggéré comme S. P. G.-J. P. Tardivel.

CERCLE LÉVIS, No. 109.

Prés., Alp. Bernier; Vice-Prés., J. O. Martineau; Sec.-Arch., Ed. Aubé; Sec.-Fin., J. C. Blouin; Trés., M. E. LaBadie; Méd.-Exam., P. A. Lord; Comm., Henri Carrier; Int., Omer Carrier.

Auditeurs, P. G. Roy et P. E. Roy. Suggéré comme S. P. G.—J. E. Roy.

A TRAVERS LES CERCLES

CERCLE ST-PIERRE, No 8.

La dernière assemblée a été brillante et nous indique que ce Cercle est dans la bonne voie, car il s'y fait du travail et l'on sait éviter la monotonie. Après l'initiation de plusieurs nouveaux membres, notre sympathique confrère, M. F. G. Crépeau, M. B. E., déclama une jolie poésie qui fut bien goûtée.

Diverses discussions, très importantes ont aussi contribué à rendre cette séance des plus intéressantes.

Bref, c'est un vrai plaisir d'assister aux réunions du Cercle St-Pierre parce que l'on est toujours certain d'en retirer un bénéfice.